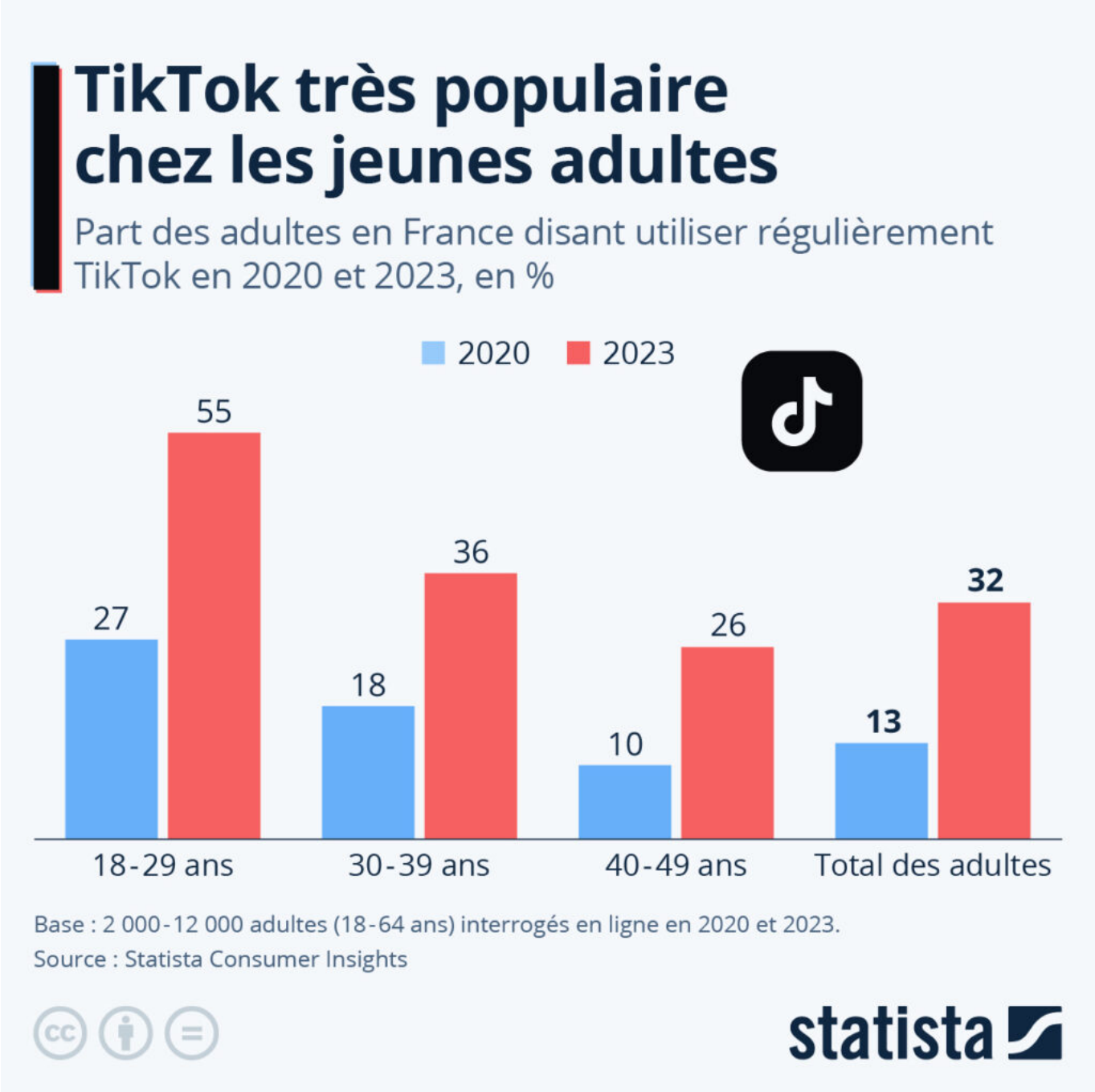
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 20 mars 2024

TikTok très populaire chez les jeunes adultes



Le mercredi 13 mars, la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis a voté à une très large

Ecrit par Echo du Mardi le 20 mars 2024

majorité (352 voix contre 65) pour l'adoption d'un texte censé forcer le réseau social TikTok à couper tout lien avec sa maison mère, l'entreprise chinoise ByteDance. Le projet de loi, intitulé « Protecting Americans from Foreign Adversary Controlled Applications Act » (« loi sur la protection des Américains contre les applications contrôlées par des adversaires étrangers »), entend donner six mois à ByteDance pour vendre TikTok, sous peine de voir le réseau social interdit dans le pays. Les États-Unis accusent en effet TikTok d'être au moins indirectement contrôlé par le Parti communiste chinois, qui s'en servirait pour surveiller et influencer le public américain. Malgré l'adoption du texte par la Chambre des représentants, l'interdiction de TikTok est encore loin d'être une réalité : s'il est tout d'abord peu probable que le projet de loi passe l'étape du Sénat, il pourrait de plus, s'il venait à être promulgué, donner lieu à une longue bataille juridique qui pourrait aller jusqu'à la Cour suprême.

De ce côté de l'Atlantique, la Commission européenne a annoncé en février avoir ouvert une enquête sur TikTok, pour des manquements présumés en matière de protection des mineurs, mais l'entreprise risque principalement des amendes. Comme le montre notre infographie, basée sur des données recueillies par Statista dans le cadre des Consumer Insights, TikTok a beaucoup gagné en popularité ces dernières années, principalement chez les 18-29 ans, qui étaient 55 % à dire utiliser régulièrement l'application en 2023. La part d'utilisateurs de TikTok âgés de 30 à 39 ans a également doublé entre 2020 et 2023, tandis que celle de ses utilisateurs âgés de 40 à 49 ans a augmenté de 16 points de pourcentage sur la même période. Il est cependant important de noter que notre enquête ne prend en compte que la population majeure, mais TikTok est également extrêmement populaire chez les adolescents.

Quelle est la popularité de TikTok à travers le monde ?

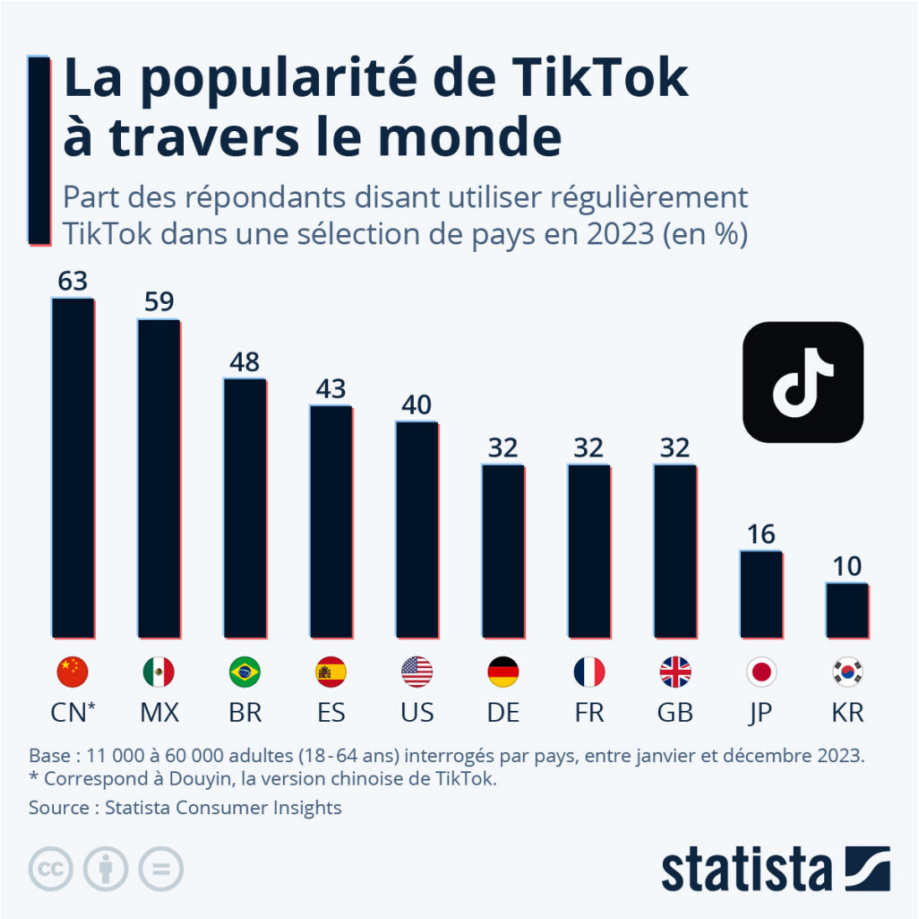
La Chambre des représentants américaine a adopté, mercredi 13 mars, une proposition de loi qui pourrait déboucher sur l'interdiction de TikTok aux États-Unis si le réseau social ne rompt pas ses liens avec ByteDance, sa maison mère, et plus généralement avec l'État chinois. Cette loi doit encore être votée au Sénat puis signée par le président Joe Biden et reste donc encore loin d'aboutir à ce jour.

Avec plus d'un milliard d'utilisateurs dans le monde, Tiktok est particulièrement populaire auprès des jeunes générations. Comme le révèlent les derniers chiffres issus des enquêtes des Consumer Insights de Statista, 40 % des Américains interrogés dans le pays en 2023 (60 000 adultes âgés de 18 à 64 ans) disaient utiliser régulièrement cette plateforme. Chez les 18-29 ans, cette part grimpe à près de 60 %.

C'est dans son pays d'origine, la Chine, que TikTok reste le plus populaire : 63 % des adultes chinois interrogés l'an dernier disaient utiliser régulièrement Douyin, la version chinoise de l'application. Ailleurs dans le monde, la popularité de TikTok est également assez marquée en Amérique latine (59 % d'utilisateurs réguliers chez les adultes au Mexique, 48 % au Brésil) ainsi qu'en Afrique du Sud (59 %). En France, la part des utilisateurs réguliers de TikTok s'élève à 32 % des adultes, soit plus du double qu'il y a trois ans (13 % en 2020).

Le succès de TikTok semble en revanche plus limité sur d'autres marchés asiatiques, comme en Corée du Sud par exemple. Dans ce pays, ce sont des plateformes locales qui dominent le paysage des réseaux sociaux, à l'image de KakaoTalk et KakaoStory.

Ecrit par Echo du Mardi le 20 mars 2024



De Valentine Fourreau et Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !